L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 27 MARS 1879.

Les Idées d'un Républicain posi-tiviste.

M. Littré, l'éminent philosophe, vient de prêcher dans une revue, pôr philosophie positive, un article remarquable dans lequel il combat les exigences du radicalisme, l'hostilité systématique à l'Eglise, l'extension du principe électif aux fonctions administratives et judiciaires, etc.; il va même jusqu'à soutenir qu'une constitution est nécessaire dans une démocratie, sinon c'est l'arbitraire des coquins. Voici les principaux passages de cet article:

L'élément essentiel de la situation, dit M. Littré, est la confiance présente de la Nation. Pour traiter cet élément, la République a deux procédés: l'opportunisme et le radicalisme ou intransigeance.

Fondonde par opportunisme le sein qu'elle a pris de l'ordre et de la liberté, c'est-à-dire en préparant ce qui s'adapte le mieux aux circonstances; exemple: l'établissement de la République au lieu de l'empirement de trois monarchies et du gouvernement progressif de notre roi. La République, donnée de l'ordre et de la liberté, double besoin qui, en ce moment, prime tout.

Fondonde par radicalisme ce qu'on désigne sous le nom de vraie République démocratique et sociale, et qui est l'adversaire de la République conservatrice inaugurée par M. Thiers et confirmée jusqu'à présent par le suffrage universel.

Après avoir combattu la mise en accusation du ministère du 16 mai et l'amnistie pleine et entière, M. Littré continue ainsi:

Les points culminants, depuis j'ai dit que le patriotisme, ne sont pas communs à tout le radicalisme; mais ils se retrouvent les uns ou les autres dans quelqu'une de ses fractions. Ce sont: l'hostilité à l'Eglise catholique; la suppression du Sénat et de la présidence de la République; le transport au suffrage universel de diverses nominations dans l'ordre administratif et judiciaire; des mesures à appocher le plus possible du gouvernement direct par le peuple; enfin les systèmes socialistes.

L'hostilité au catholicisme est presque universelle dans le sein du radicalisme. Les exceptions sont petites et insignifiantes. Cela se voit par les journaux qu'il publie; cela apparaît dans les conseils municipaux où il a la haute main; et il n'est pas douteux que, si le gouvernement lui advenait, il entreprendrait quelque chose de semblable à ce qu'ont tenté à Genève les radicaux et M. de Bismarck, en Allemagne, dans son célèbre *Kulturkampf*. Je ne contesterai pas que cette aversion n'ait une sorte de justification; elle est, à vrai dire, une forme de talion et le *dent pour dent* de la Bible. En effet, non-seulement l'Eglise catholique est, en général, l'adversaire de toutes les libertés qui émanent de la révolution de 1789, mais encore, en particulier, elle poursuit une lutte acharnée contre la troisième République française. Elle se réjouit de ses traverses, elle s'affige de tous ses succès, elle se ligue avec tous ses ennemis.

Fort-il donc rendre guerre pour guerre? Non certes, la tolérance ne le permet pas; la tolérance, ce couvernement de la civilisation moderne; la tolérance qui prothège même les intolérants; la tolérance qui met la morale laïque si fort au-dessus de la morale théologique. Mal lui je me borne à considérer uniquement l'intérêt de la République à l'égard du suffrage universel. Ce suffrage est catholique en masse. A la différence de Genève et de l'Allemagne où l'on agissait dans un milieu protestant contre une minorité catholique (et encore les radicaux de Genève ont tourné l'opinion contre eux; et il n'est pas très sûr que le tout-puissant ministre de l'empire allemand soit fort satisfait de son *Kulturkampf*;) à la différence, dis-je, de ces deux pays, il faudrait agir dans un milieu catholique contre une majorité de même nature. Pris en totalité, le suffrage universel entend, ni être dérangé par le prêtre dans sa franche acceptation des réformes de 1789, ni être troublé par les intransigeants dans l'exercice de son culte. La première de ces dispositions se manifeste dans les choix qu'il fait et qui amènent présidement aux candidats détestés. La seconde s'est toujours montrée quand on a inquiété le catholicisme dans sa pratique. La politique hostile des radicaux troublerait profondément la bonne intelligence qui règne présentement entre le suffrage universel et la République.

Cela ne veut dire assurément que l'on ne doive se défendre contre l'hostilité de l'Eglise catholique. L'application des lois qui lient l'Eglise et l'Etat sera faite régulièrement. Les classes dirigeantes, persuadées que l'Eglise offrait une condition d'ordre, avaient pour elle des favoritismes particuliers; on songe au peut plus mettre sous le régime républicain ni les privilèges qui en découlaient. Par la même disposition, ces mêmes classes dirigeantes inclinaient à gêner de toute façon les doctrines et les hommes contraires à l'Eglise; rien ne doit plus être gêné, et que chacun ait autant de soleil que l'adversaire dans le champ clos de la discussion.

La suppression du Sénat et de la présidence de la République est réclamée par quelques intransigeants. Je ne m'engagerai pas dans la discussion des mérites et des démérites d'une seconde chambre et d'une magistrature suprême; je ne suis même si le suffrage universel ne fût beaucoup plus dans le cas où la décision qui a établi ces deux institutions eût été autre; mais, en revanche, il s'énerverait beaucoup et en lui parlait de changer de fond en comble l'ensemble des pouvoirs qui nous régissent. Nos chaudes politiques sont trop récentes pour qu'il soit possible, sans dommage, de les bouleverser. Notre République est vivait, le, en fait, de huit ans; en droit, de quatre. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas assez pour qu'on la considère sans répétitions. La stabilité est le premier besoin, la première sécurité de la France. C'est cette vérité que le suffrage universel sent en moins autant qu'il comprend; et on lui inspirerait de sérieuses inquiétudes sur le maintien de l'ordre en un régime opposé à de tels engagements.

Dans une démocratie ce n'est pas une nouveauté que de songer à transférer au peuple la nomination des titulaires de certaines fonctions administratives et judiciaires, et à lui faire prendre une part directe au gouvernement. Il y a là certainement une erreur. Cathercine II écrivait à une de ses correspondantes, en 1789, date où la popularité française portait la main sur toutes choses: "Je ne manie croire aux grands talents de nouveauté et de législation. Faites écrire une lettre par mille personnes, dictez-leur à mâcher chacun trois, et vous verrez ce qui arrivera." Laissant de côté les mêmes méprisants de la célèbre impératrice, on doit reconnaître la justesse du fond. Pire l'heureux spécialiste, pour la stabilité et son propre; et il n'en est pas à laquelle elle soit plus impropre que le gouvernement et l'administration. Au reste, notre suffrage universel ne semble fait pas des nominations qu'on voudrait lui soumettre. Le régime monarchique a fait naître une pépinière de fonctionnaires, qu'il a entretenus et développés, qu'il a transmis aux républicains, et qui, à l'exception d'un petit nombre, sont dévoués aux monarques, sensible devoir de fidélité. Ajoutons pour le suffrage universel. C'est avec lui qu'elle trouve sa pleine et entière application. Le suffrage universel règne, mais ne gouverne pas. La démocratie est le suffrage universel dominé par quelque chose qui ne soit pas lui, qui le contienne et le guide à son insu par quelque moyen; quand elle règne, elle élève tout sur elle comme leur principe et leur mesure, et elle donne leur grandeur aux organisations de capacités, de talents, d'aptitudes, qui reposent dans son sein.

(La fin à demain).

On trouve la confirmation dans les nouvelles de l'Etoile Rouge.

[illegible] ... [illegible]

—*L'Echo du Nord* annonce que plusieurs députés de cette ville remplacent M. Jamar. Parmi eux il y a un ouvrier, un chef de fabrique de MM. Lefebvre, Blanquart et Bapin, frères, de Lille, qui emploie 2,000 ouvriers.

A Roubaix et à Tourcoing, les élections ont les républicains du conseil dans les élections aux conseils municipaux.

—*Le Journal des Débats* n'est pas plus favorable, et l'on signale chaque jour quelque Parisien en la composition du journal dans plusieurs établissements.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 mars.—Temps partiellement couvert, avec pluie possible, vents du sud et de l'ouest, température stationnaire ou plus basse.

Température de 6 heures du matin 61
Température de midi 72
Température de 6 heures du soir 68

Mouvement maritime d'hier.

Arrivés.

Mardi, 25 mars, à 7 h. P. M.
Steamship Dunmore, Cox, Liverpool, 4,450 barres de sel.

Départs.

Mardi, 25 mars, à 7 h. P. M.
Steamship Dunmore, Cox, Liverpool, 4,450 barres de sel.

Arrivées aux hôtels de la Ville (noms des journaux).

Saint Charles.

Mobile, Ala. 72
Jacksonville, Fla. 64
Jacksonville, Fla. 72
Mobile, Ala. 72
Mobile, Ala. 72
Mobile, Ala